



le 6 mai 2020

COVID-19

conférence téléphonique avec le secrétaire d'État



Une déclaration intersyndicale a été lue en liminaire de cette réunion hebdomadaire au nom de l'intersyndicale CGT, FAFP, FO, FSU et **Solidaires**. (reprise en fin de message)

Au-delà de ce qui a été évoqué dans cette déclaration, **Solidaires** est à nouveau intervenu sur la question de la sécurité et des protections pour les agent-es. Elles n'ont pas été à la hauteur de ce qui était attendu pendant les deux mois écoulés. Pour **Solidaires**, il est hors de question que la sécurité des agent-es soit encore un peu plus mise à mal. Les matériels de protection nécessaires doivent enfin être tous mis à disposition des agent-es. Ca n'est encore pas le cas dans de nombreux endroits notamment dans la santé... Des établissements hospitaliers continuent de ne pas avoir de masques. Comment peut-on expliquer cela ?

Il est donc indispensable d'avoir des masques. Des masques non périmés avec des élastiques non périmés puisqu'on en arrive à demander ça et à devoir le préciser... parce que des élastiques qui lâchent, rendent les masques inutilisables, cela n'est pas une simple idée mais bien des choses qui arrivent et mettent les agent-es en danger.

Pour **Solidaires**, il n'est pas admissible d'admettre que l'on ne peut faire mieux !

Solidaires a par ailleurs bien rappelé que l'administration doit également fournir les masques sur l'ensemble de l'activité des agent-es et que cela comprend également les trajets domicile-travail.

Pour **Solidaires**, aucun-e agent-e ne doit être amené-e à reprendre le travail lorsque cela n'est pas nécessaire et tant que les conditions sanitaires et de sécurité ne sont pas assurées. C'est particulièrement le cas bien entendu pour l'éducation nationale où tout ce qui est envisagé n'a ni queue ni tête et va mettre en danger à la fois, les personnels, les enfants, et l'ensemble de la population.

Les conditions de reprise soulèvent par ailleurs d'autres questions. Qu'en est-il ainsi des attestations de non vulnérabilité face au Covid19 des agent-es mais aussi de leurs familles qui sont demandées aux agent-es ? S'agit-il une

nouvelle fois de dégager l'administration de sa responsabilité face à d'éventuelles contaminations dans une crise à la gestion particulièrement chaotique pour ne pas dire autre chose. En revanche, toujours rien sur la reconnaissance du lien entre travail et COVID à part pour les agent-es du secteur de la santé...

Solidaires a par ailleurs demandé à Olivier Dussopt que soit enfin clarifiée la situation des agent-es contractuel-les en arrêt maladie pour garde d'enfants alors que les salarié-es du secteur privé ont basculé en chômage partiel. La question se pose également pour les ASA pour les fonctionnaires puisque laissée en suspens jusqu'au 1er juin.

Solidaires a ainsi redit que les mesures prises à partir de juin placent les parents face à un non choix dans une situation sanitaire de réouverture des écoles désastreuse.

Solidaires a une nouvelle fois dénoncé l'ordonnance congés d'avril 2020 qui est injuste et ne manque par ailleurs pas de mesquinerie, entraînant désormais de nombreuses difficultés dans les services. **Solidaires** a par ailleurs dénoncé les attaques particulièrement odieuses visant à réduire toujours un peu plus les droits des agent-es y compris dans la fonction publique hospitalière pourtant exclue de ce décret.

Enfin... concernant ce qu'Olivier Dussopt nomme dialogue social... **Solidaires** n'a pu que déplorer une nouvelle fois le fait qu'il n'y a encore rien eu d'autre qu'un affichage de bonnes intentions... Annonce d'une CCHSCT. Promesse de document de travail... arrivé en milieu d'après midi la veille de la réunion. Pas surprenant puisqu'à l'image de ce qui se fait depuis deux ans.

Concernant les décrets primes, promis aux organisations signatures, ces mêmes organisations ont appris que les décrets étaient signés... Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent...

Pour **Solidaires**, la reprise de l'agenda social, devra se faire sur d'autres bases sur le fond et sur la forme. Un bilan. De nouvelles orientations à commencer par l'abrogation de la loi fonction publique.

LES RÉPONSES DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Bien peu de réponses qui ne soient des redites des semaines précédentes.

Les décrets sur les primes

Ils sont donc signés pour la FPE et la FPT et en cours

pour la FPH notamment sur le volet EHPAD.

Une nouvelle fois, le minimum qui aurait été de transmettre les textes aux organisations n'a pas été fait. Cela devient plus qu'une habitude...

Agenda social

Le ministre n'a apporté aucune réponse à la demande intersyndicale réitérée, formulée dans les interventions respectives des organisations. Pour Olivier Dussopt, il a déjà été indiqué que l'agenda reprendra avec quelques aménagements mais ne prendra pas de retard notamment sur les déclinaisons de la loi de transformation publique et particulièrement sur les Lignes de Gestion. Concernant le rendez-vous salarial, les éléments ne sont pas prêts à ce stade.

Il n'est pour **Solidaires** pas envisageable de reprendre le cours des choses ainsi. Sans bilan. Sans changement.

Déconfinement

Concernant les Plans de Reprise d'Activité, face aux demandes qu'ils soient soumis à des passages en CT et CHSCT, Olivier Dussopt a indiqué qu'ils n'existent pas en droit et qu'il n'y a donc pas d'obligations de consultation des instances. Toutefois, il a exprimé une volonté qu'il y ait des choses qui accompagnent la reprise.

S'il n'y a certes pas d'obligations, les circonstances et conditions dans lesquelles s'exercent aujourd'hui les missions dans les services nécessitent absolument que les PRA, tout comme les PCA précédemment, soient examinés en instances.

Maladie professionnelle et imputabilité

Le sujet reste encore et toujours en discussion. Il semble bien que la question de l'imputabilité et du lien entre travail et Covid 19 ne soit pas la priorité à l'exception relative du secteur hospitalier.

Congés bonifiés

On s'oriente vers le report des congés sur les années ultérieures.

ASA

Pour la période intermédiaire qui débute le 11 mai et court jusqu'au 1er juin, il y aura maintient des ASA pour les gardes d'enfants.

A partir du 2 juin, il faudra donner une attestation de non accueil des enfants pour continuer de bénéficier d'autorisations d'absence. Ces attestations seront données par les directeurs des écoles ou par les communes.

Si les parents ne souhaitent pas envoyer leurs enfants à l'école, ils et elles devront déposer des congés ou des RTT.

Pour les personnels vulnérables, ils et elles sont soit en télétravail ou à défaut en ASA. A un moment donné, les autorités sanitaires considéreront cependant que le retour au travail est possible.

Concernant les pathologies et vulnérabilités, seules comptent celles qui figurent sur la liste du Haut Conseil de Santé Publique. C'est aux agent-es, selon Olivier Dussopt, d'obtenir des attestations sur le site Amélie.

Masques

Pour Olivier Dussopt, l'Etat doit être aussi exemplaire qu'il le peut... mais n'a pas tout en responsabilité.

Pour la FPE, les masques sont en quantité importante pour doter les personnels dont les missions le justifient...

Il y aura des masques à disposition dans les services mais il ne peut pas prendre l'engagement qu'il y en aura assez pour tout le monde et partout. Olivier Dussopt a par ailleurs précisé que certain-es ne voudront peut-être pas de masques.

Pour **Solidaires**, il n'y a pas à tergiverser sur qui voudrait ou pas des masques. Sur qui en aurait ou pas ou plus ou moins besoin. Tout-es les agent-es doivent bénéficier de toutes les protections indispensables dans la période pour éviter au mieux les contaminations.

Déclaration intersyndicale CGT-FAFP-FO-FSU-SOLIDAIRES

Monsieur le Ministre,

L'intersyndicale Fonction publique – CGT FO FSU Solidaires FAFP – s'est réunie hier soir et a décidé de commencer cette réunion par une déclaration commune.

En perspective du déconfinement le 11 mai décidé par le pouvoir exécutif, nous continuons à affirmer que la priorité doit être donnée à la protection des personnels et des usagers, sur les lieux de travail et lors des trajets domicile-travail particulièrement dans les transports en commun.

Il est de la responsabilité du gouvernement et des employeurs de fournir aux personnels l'ensemble des équipements de protection nécessaires à la sécurité sanitaire, ce qui n'est toujours pas le cas à l'heure actuelle.

Nous affirmons qu'un agenda social Fonction publique est nécessaire pour faire face aux enjeux de la période. Il est indispensable que cet agenda social s'ouvre par un bilan de la crise actuelle et des discussions portant sur les décisions nécessaires notamment en matière d'effectifs et de moyens budgétaires, dans le cadre de politiques en rupture avec celles menées depuis des années.

Nous refusons par conséquent l'agenda social dans sa version actuelle et estimons en particulier que la tenue des premières réunions programmées les 18 et 26 mai n'est pas envisageable.

Nous affirmons également que le rendez-vous salarial que vous avez annoncé doit être une véritable négociation salariale, avec des mesures générales au cœur des échanges.